

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après-soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 42 305

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Fassi Rihel Yasmine

Date de naissance : 30/04/1984

Adresse : Résidence du palais, Rmn L, Apt 13
Ete 3 Rue Tassarine, Beausjour

Tél. : 06 36 520 520 Total des frais engagés : 930 + 155 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Faouzia SMAHI
*Spécialiste en Dermatologie
et Vénérérologie*
27, Rue Ilya Abou Madi Gauthier
20000 Casablanca - Tél: 0522 20 40 80

Date de consultation : 03/12/2022

Nom et prénom du malade : HATIM Maria Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

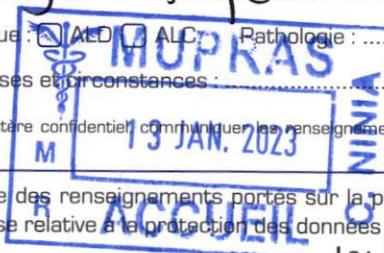
Enfant

Nature de la maladie : Oncogénie mycose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



Déclaration de Maladie

M22- N° 004553

144801

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/04 2022	C5	1	250,00	DR P. BOURGEOIS ST ALI

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
092051044	03/12/22	155,70

RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
092051044			

AUXILIAIRES MEDICAUX

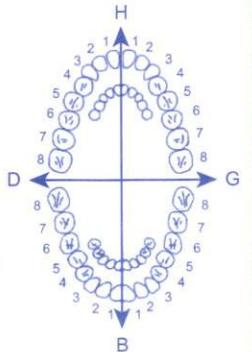
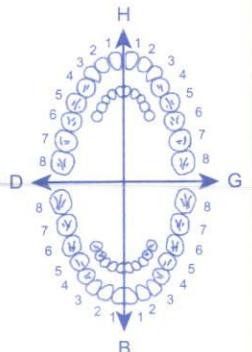
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			

DERMA SEPT®
SPRAY

LOT: 2140
EXP: 07/25
PPC: 99,00 DH

Amykon Crème 15 g
PPV: 34,00 Dh
6018000300090

Baycutène® N
15 g de crème

22,70

د. فوزية اسماعي



اختصاصية في أمراض و جراحة الجلد و الشعر و الأمراض التنسالية

Spécialiste en Dermatologie Médicale et Chirurgicale - Maladies du cuir chevelu - Léprologie
Maladies Sexuellement Transmissibles

Ancien Médecin Chef du C.N.L (Hôpital Ain-Chock)

Casablanca, le 03/12/2012 الدار البيضاء في

d'aujt HATIM Maria

1) Nettoyer au savon acphy (n°1)

36,00

1 auj x 21 j

2) Amykon. (Ponce) (n°1)

1 auj si occlusion le sin.

22,70

3) Baycutène

crème (n°1)

1 auj si le sin.

T: 155,70

Dr Faouzia SMAHI
Spécialiste en Dermatologie
et Vénérérologie
27, Rue Ilya Abou Madi Gauthier
20000 Casablanca - Tél: 0522 20 40 80

Dr FAOUZIA SMAHI
Spécialiste en Dermatologie
et Vénérérologie
27, Rue Ilya Abou Madi Gauthier
Casablanca - Tél: 0522 29 82 28
Maârif Casablanca - Tél: 0522 27 12 25
Mme LEBAAR
hadja E2 MIKOU
Roudani
Bd Brahim Roudani
Casablanca - Tél: 0522 27 38 85 / 0522 27 12 25